

N° DEL24_086



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 décembre 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Tina RAMAH donne procuration à Dalila KHORBI, Diénabou KOUYATE donne procuration à Hafid IABASSEN, Nassira BENOuari donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Ruffin KAPELA donne procuration à Manuela MELO, Sébastien CÉLERIN donne procuration à Casimir PIERROT

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Régis PEDANOU

Secrétaire :

Jacqueline HUCHIN

Objet : Modification des représentants de la Commune au sein du SEDIF

Le Conseil Municipal doit désigner des représentants pour le SEDIF (service public de l'eau).

Suite au décès de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, anciennement représentant de la Commune au sein du SEDIF, il convient d'actualiser le représentant.

Il est proposé de désigner comme délégués titulaire et suppléant au sein de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour siéger auprès du SEDIF :

- Délégué titulaire : Monsieur Miloud GOUAL
- Délégué suppléant : Monsieur Casimir PIERROT

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-8 et L.5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20.047 du 10 juillet 2020 portant désignation des représentants du Conseil Municipal dans les syndicats intercommunaux,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant les différents transferts de compétence auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis notamment dans le domaine de l'assainissement,

Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE comme délégué titulaire et suppléant au sein de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour siéger auprès du SEDIF :

- Délégué titulaire : Monsieur Miloud GOUAL
- Délégué suppléant : Monsieur Casimir PIERROT

PRECISE que cette délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 26/12/2024